

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),	Duranleau,	MacMillan	Simpson
Anderson (Halton),	Embury,	(Saskatoon),	(Algoma-Ouest),
Arsenault,	Ernst,	McDade,	Smith (Victoria-Carleton),
Arthurs,	Esling,	McGibbon,	Smith (Cumberland),
Barber,	Fortin,	McGillis,	Spankie,
Baribeau,	Fraser (Caribou),	McGregor,	Spence,
Barrette,	Gagnon,	McLure,	Sproule,
Beaubier,	Ganong,	Maloney,	Stanley,
Bell (Saint-Jean-Albert),	Garland (Carleton),	Manion,	Stewart (Leeds),
Bennett,	Geary,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),	Stewart (Lethbridge),
Beynon,	Gobeil,	Morand,	Stinson,
Bourgeois,	Gordon,	Mullins,	Stirling,
Bowen,	Guthrie,	Murphy,	Stitt (Nelson),
Bowman,	Hackett,	Nicholson,	Stitt (Selkirk),
Boyes,	Hanson	Peck,	Sullivan,
Burns,	(York-Sunbury),	Perley (Qu'Appelle),	Sutherland,
Bury,	Hay,	Pettit,	Swanston,
Cantley,	Johnstone,	Pickel,	Tétreault,
Carmichael,	Jones,	Plunkett,	Thompson
Casselman,	Kennedy	Porteous,	(Simcoe-Est),
Charters,	(Peace-River),	Price,	Thompson (Lanark),
Cormier,	Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),	Quinn,	Tummon,
Cotnam,	Laurin,	Robinson,	Turnbull,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),	Lawson,	Rogers,	Weese,
Cowan (Long-Lake),	Loucks,	Ross,	Weir (Melfort),
Dickie,	MacDonald (Cap-Breton-Sud),	Ryckman,	White (Mont-Royal),
Dorion,	Macdonald (Kings),	Senn,	Willis,
Duguay,	Macdonald (Kings),	Shaver,	Wilson,
	Macdougall,	Simpson	Wright—110.
	MacLaren,	(Simcoe-Nord),	

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports des ingénieurs, des pétitions, de la correspondance et des bordereaux de paye donnant en détail le nom de chaque personne embauchée, un relevé des montants payés en chaque cas pour la main-d'œuvre, des montants versés pour le bois et les autres matériaux, des personnes de qui ils ont été achetés, et des prix de transport, relativement à la construction d'un brise-lames à Little Sands, comté de King's, Ile du Prince-Edouard.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera le mercredi, 23 mars, elle restera ajournée jusqu'à mardi le 29 mars 1932.

M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en son conseil peut autoriser la garantie de valeurs de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à un montant total principal en aucun seul temps échu de \$11,372,498.86 pour subvenir à des dépenses effectuées et à des dettes contractées durant l'année civile 1931 (là où des montants disponibles des recettes d'administration ou des placements peuvent être insuffisants), par les Chemins de fer nationaux du Canada, ou en leur nom, ou par toute compagnie dirigée par les Chemins de fer nationaux du Canada ou qui en fait partie, ou pour des chemins de fer de l'Etat canadien confiés à la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.